

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1875)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS525

présenté par
Mme Rist, rapporteure générale

ARTICLE 10 DUODECIÉS

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement supprime l'article 10 duodeciés, introduit au Sénat, qui institue une contribution sur les produits alimentaires transformés contenant des sucres ajoutés.